



Agence pour la SECurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)
Siège Social : 32-38 Avenue Jean Jaurès Dakar B.P. 3144 - Tél.: (+221) 33 849 66 00 - Fax: (+221) 33 823 46 54
Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC)
B.P. 746 Niamey NIGER Tel: (+227) 20 75 71 00 Fax : (+227) 20 72 22 36 Email : eamacsec@asecna.org



Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM)
B.P. 8001 Dakar Yoff – SENEGAL

Tel : +221 33 869 56 44 <http://www.ernam.org> Contact : contact@ernam.org

TEST D'ENTREE AU CYCLE PREPARATOIRE TECHNICIEN DE L'ERNAM (PREPA T)

Dates du Test : du 29 au 31 mai 2024

Durée de la formation : Douze (12) mois

Lieu de la formation : ERNAM, Dakar - SENEGAL

Objectif de la formation : Les cycles préparatoires fourniront aux apprenants les connaissances requises en mathématiques, physique, français et anglais pour pouvoir suivre le cycle de formation initiale de Technicien de l'EAMAC.

1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Test de sélection ERNAM, session de 2024, se feront en ligne du **04 au 22 mars 2024** sur le site www.eamac.ne à la rubrique « **TEST DE SÉLECTION D'ENTREE AUX CYCLES PREPA** » (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats retenus seront invités à déposer leur dossier du **08 au 26 avril 2024** auprès du Comité Local d'organisation du Test de sélection pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile). L'affichage des listes définitives dans les Centres de Test de sélection tiendra lieu de convocation

2. Conditions d'inscription

Elève/Étudiant/Autre :

- Être titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Être âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 1^{er} janvier 2024.

Agents de l'ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie :

- Être opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Être titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Être âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1^{er} janvier 2024 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Physique	29 mai 2024	8h00 – 10h00	4	< 05/20
Français	29 mai 2024	11h00 – 12h00	3	< 05/20
Mathématiques	30 mai 2024	8h00 – 10h00	4	< 05/20
Anglais	30 mai 2024	11h00 – 12h00	2	< 05/20
*Epreuve professionnelle	31 mai 2024	07h00 – 08h00	Bonus x 3	-

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

4. Composition du dossier : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Test) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'ERNAM :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

- Période de dépôt des dossiers : **du 08 au 26 avril 2024 auprès du comité local d'organisation du Test** (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **fin juillet 2024**.
- L'admission définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite du « SELECTIVIDAD ou DECIMO SEGUNDO PREMEIRO GRUPO » ou du BAC.